



Des audits pour garantir la qualité des ports et installations

Chaque année, les ports signataires de la charte d'amélioration des ports (CAP) sont évalués à travers un audit portant sur leur intégration urbaine, environnementale et opérationnelle. En 2024, la démarche évolue avec l'introduction de la démarche « Décarbonons », qui intègre désormais la dimension climat et carbone dans l'évaluation afin de mieux mesurer l'impact des activités portuaires et d'accompagner leur transition.

Publié le 20/07/2023 - Mis à jour le 18/03/2026

Des audits renforcés

Depuis 2024, la grille d'évaluation s'enrichit avec la **démarche « Décarbonons »**. Cette nouvelle étape vise à intégrer la dimension climat et carbone dans les audits annuels de la CAP. En complément des thèmes existants, les auditeurs examinent désormais :

- la consommation énergétique (fossile et renouvelable) ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'utilisation d'énergies renouvelables ;
- l'adaptation aux risques climatiques ;
- la prise en compte de la biodiversité ;
- ainsi que les évolutions réglementaires liées aux rejets et substances polluantes.

Ces indicateurs permettent de mieux mesurer l'empreinte carbone des activités portuaires et d'orienter les exploitants vers des pratiques plus sobres, plus résilientes et plus vertueuses.

En savoir plus sur la démarche « Décarbonons ».

Un plan d'actions pour les centrales à béton

Plus spécifiquement pour les centrales à béton, un **plan d'actions conjoint** avec l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Île-de-France (UNICEM IDF) et le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) a été adopté.

Celui-ci comprend plusieurs mesures destinées à **renforcer la surveillance des centrales à béton situées en bord de voie d'eau, la qualité de leur exploitation et une meilleure réactivité en cas d'incidents** (signalement dans les 12h). HAROPA PORT procède également à des **contrôles inopinés** de ces centrales afin de vérifier la bonne tenue de leur exploitation.

Méthodologie : des grilles adaptées à chaque activité

Méthodologie de la filière BTP

La méthode d'audit se présente sous la forme de grilles de critères correspondant à chacune des activités liées à la filière du BTP présentes sur les ports.

Chaque grille d'audit se décompose en 5 thèmes :

- intégration urbaine ;
- architecturale et paysagère ;
- propreté et entretien ;
- conformité réglementaire ;
- prévention et traitement des pollutions et des nuisances, communication et concertation.

Les différents types d'activités de la filière du BTP :

- les centrales de Béton Prêt à l'Emploi ;
- le transit des matériaux ;
- la distribution de matériaux élaborés ;
- le stockage et transit de ciment ;
- le recyclage de matériaux de construction ;
- les centrales à enrobés.

Méthodologie de la filière produits valorisables

La méthode d'audit se présente sous la forme de grilles de critères correspondant à chacune des activités liées à la filière des produits valorisables présentes sur les ports.

Chaque grille d'audit se décompose en 5 thèmes :

URL de la page :

<https://www.cap.haropaport.com/fr/audits>

- intégration urbaine, architecturale et paysagère ;
- propreté et entretien ;
- conformité règlementaire ;
- prévention et traitement des pollutions et des nuisances ;
- communication et concertation.

Les différents types d'activités de la filière des produits valorisables

- terres polluées ;
- déchets non dangereux ;
- déchets dangereux ;
- déchets métalliques.

Cas spécifique : les activités d'animation et de loisirs

Concernant les activités d'animation - loisirs, aucun audit n'est prévu. Cependant, un partenariat avec BRUITPARIF permet de mesurer les nuisances sonores et ainsi les limiter. Une campagne de sensibilisation pour la préservation d'un environnement de qualité.

Des méduses pour surveiller les nuisances sonores

L'une des mesures phare mise en place dans le cadre des **chartes des usages** est la réalisation d'une **surveillance des émissions sonores par BRUITPARIF**.

Ce dispositif repose sur le **déploiement de capteurs innovants**, dénommés « méduses ». Dotés de 4 microphones, ceux-ci déterminent plusieurs fois par seconde d'où provient le **bruit dominant**. En projetant ensuite ces « niveaux localisés » sur une vue de l'environnement à 360°, il devient alors possible de « voir le bruit », de le géolocaliser et d'engager rapidement des actions correctives.

Un suivi transparent et évolutif

Les résultats des audits (notes, commentaires, éventuels plans d'action) sont publiés sur une **carte interactive accessible au public**.

Par ailleurs, la Charte évolue régulièrement pour intégrer de nouveaux enjeux, comme la réduction de l'empreinte carbone, l'adaptation au changement climatique ou la protection de la biodiversité

Le saviez-vous ? Vous souhaitez signaler un **incident** (propreté, nuisance, pollution...) sur un port ou un quai : rendez-vous sur la **Webapp Escales by HAROPA PORT**.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
02 79 18 05 00